

2023-4586
2026-04-27



Micro-émulsion
Insecticide, fongicide

Pour la suppression, la répression ou la réduction du nombre d'insectes, d'acariens et de maladies répertoriés sur les cultures spécifiées

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : Huile d'orange pressée à froid 6,0 %

Contient du benzisothiazoline-3-one à raison de 0,0772 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00158 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000518 %, du méthylparabène à raison de 0,1 % et du propylparabène à raison de 0,1 % à titre d'agents de conservation.

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
AVERTISSEMENT – Contient l'allergène sulfites

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION 35946 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Oro Agri, Inc
2788 S. Maple Ave
Fresno, CA 93725 États-Unis
877 773-8268

CONTENU NET : 1 lb à vrac

2023-4586
2026-04-27

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Provoque une irritation oculaire. NE PAS mettre en contact avec les yeux.

NE PAS manger, boire ou fumer/vapoter pendant l'utilisation de ce produit. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme/du tabac, de fumer/vapoter, ou d'utiliser les toilettes. Les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Si le produit entre en contact avec les vêtements/l'ÉPI, enlever tous les vêtements/l'ÉPI contaminés, se laver avec de l'eau et du savon et enfiler des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les retirer. Laver les vêtements/l'ÉPI contaminés régulièrement et séparément des autres vêtements.

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

Équipement d'application et contrôles techniques	Équipement de protection individuelle	
	Mélangeur/Chargeur/Nettoyage et réparation	Applicateur
Pulvérisateur pneumatique – Cabine ouverte	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), des chaussettes et des chaussures.	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial).
Pulvérisateur pneumatique – Cabine fermée ¹		Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures.
Pulvérisateur à rampe		Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques ² , des chaussettes et des chaussures.
Nébulisateur/appareil pneumatique manuel et à réservoir dorsal (taille de gouttelettes 0,1 à 100 µm)		Une combinaison résistant aux produits chimique avec un capuchon résistant aux produits chimique par par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial), et un respirateur ³ .
Tout autre équipement portatif - pulvérisation fin à très grossier ^{4, 5}		Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

¹ Une cabine fermée fournit à la fois une barrière physique et une protection respiratoire (comme un filtrage de poussière / brouillard et / ou un système de purification de vapeur / gaz). La cabine fermée doit avoir une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure totalement l'occupant et empêche le contact avec les pesticides à l'extérieur de la cabine.

² Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

³ Avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides

⁴ Selon la classification de la taille des gouttelettes ASABE S572.1 de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE).

⁵ Porter une protection pour les yeux, la tête et les voies respiratoires lors de l'application au-dessus de la taille, y compris au-dessus de la tête.

Délai de sécurité (DS) : NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant 4 heures ou avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ne pas appliquer directement sur l'eau ou dans les zones où l'eau de surface est présente ou dans les zones intertidales sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

2023-4586
2026-04-27

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements	Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux	Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil.. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation	Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence de bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'ingestion	Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas d'urgence chimique (déversement, fuite, incendie ou accident), appelez CHEMTREC au 800 424-9300 Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.	
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes	

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR UTILISATION

Mode d'action

APPEAL est uniquement un insecticide, acaricide et fongicide de contact. APPEAL dessèche les stades corporels mous des insectes, des acariens et de toute structure fongique avec laquelle il peut entrer en contact.

Puisqu'il n'a qu'un effet de contact et aucun effet résiduel, APPEAL peut idéalement être utilisé dans un programme de lutte intégrée pour inhiber le développement de la résistance aux pesticides résiduels.

MODE D'EMPLOI

Appliquer APPEAL comme indiqué dans « Instructions pour des utilisations spécifiques ». Commencer le traitement dès le premier signe d'organisme nuisible. Si les populations d'insectes atteignent des seuils économiques ou si des conditions de forte pression de la maladie existent, l'intervalle et la fréquence des applications peuvent être aussi souvent que tous les sept jours jusqu'à atteindre la suppression (voir « Instructions pour des utilisations spécifiques » pour les intervalles de pulvérisation spécifiques).

Pour des résultats optimaux, appliquer avec suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète du feuillage et des organismes nuisibles. NE PAS laisser à aucun moment la pulvérisation dériver du site d'application et entrer en contact avec les personnes, les structures occupées par les personnes et la propriété associée ou les cultures non ciblées. L'applicateur doit également utiliser toutes les autres mesures nécessaires pour contrôler la dérive.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS laisser les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement des serres contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou d'autres plans d'eau.

Méthodes d'application

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté face au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

2023-4586
2026-04-27

Instructions de mélange en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Oro Agri, Inc. au 1-877 773-8268 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Les taux indiqués sur l'étiquette ne doivent pas être dépassés. Ce produit ne doit pas être mélangé avec un produit dont l'étiquette interdit un tel mélange. Agiter le contenant avant de mélanger. Ajouter APPEAL en dernier dans la cuve.

APPEAL contient des agents mouillants et d'épandage propriétaires. NE PAS ajouter d'adjuvants de mélange en cuve ni aucun autre agents tensioactifs dans la cuve. Lorsque la qualité de l'eau nécessite l'ajout d'un conditionneur d'eau ou si le conditionnement de l'eau est requis par l'un des produits d'association, un conditionneur d'eau approprié peut être ajouté. Lire attentivement toutes les étiquettes des produits et effectuer des tests de compatibilité avant tout mélange ou application avec d'autres produits chimiques. Vérifier auprès des fabricants/distributeurs pour toute question.

IMPORTANT : Prérincer soigneusement tous les cuves, les rampes de pulvérisation ou les contenants avant d'ajouter APPEAL. Les revêtements présents sur les surfaces internes de la cuve et des rampes de pulvérisation, provenant de produits chimiques précédemment pulvérisés, peuvent être dissous par APPEAL, entraînant leur libération dans le mélange prêt à être pulvérisé. En cas d'incertitude, ajouter 1 litre d'APPEAL à 100 litres d'eau, faire circuler la solution dans le système pendant 20 minutes, puis éliminer la solution par pulvérisation.

Compatibilité

Vérifier la compatibilité physique avant utilisation en mélangeant la bonne proportion de produits dans un petit essai de floculation. À l'aide d'un pot de 2 L, ajouter les quantités proportionnelles des produits à 1 L d'eau. Ajouter d'abord les poudres mouillables et les produits granulaires dispersibles dans l'eau. Ajouter les liquides fluides, les concentrés émulsionnables et APPEAL en dernier. Après avoir bien mélangé, laisser reposer au moins cinq minutes. Si la combinaison reste mélangée ou peut être remélangée facilement, elle est physiquement compatible. La compatibilité physique doit être vérifiée à chaque fois qu'un produit est combiné, même si la combinaison a déjà été utilisée, car les conditions environnementales peuvent modifier l'interaction entre les composés. En raison de la grande variation des conditions climatiques, des pratiques culturales et d'autres facteurs, l'utilisateur assume l'entière responsabilité de tout dommage aux cultures ou autre responsabilité résultant de l'utilisation d'APPEAL dans un mélange en cuve dans la mesure compatible avec la loi applicable.

Sécurité des cultures

Il n'est pas possible d'évaluer la phytotoxicité d'APPEAL sur de nombreuses variétés végétales (y compris de nombreuses variétés ornementales différentes) qui peuvent réagir différemment aux pesticides à différents stades de croissance ou dans des conditions environnementales variables. Avant d'effectuer des applications généralisées d'APPEAL, ou de combinaisons de mélanges en cuve, traiter un nombre limité de plantes et observer la phytotoxicité sur une période de 10 jours. Vérifier auprès de votre fournisseur de semences / plantes ou de votre représentant local Oro Agri pour obtenir des informations sur la tolérance de variétés spécifiques de cultures à APPEAL.

Il n'est pas recommandé d'appliquer ce produit au soleil en milieu de journée ou pendant les périodes de sécheresse lorsque les plantes sont soumises au stress de la chaleur et de l'humidité, car les feuilles pourraient subir des brûlures temporaires. Le volume d'eau doit être précisément adapté à la taille du couvert végétal afin de ne pas dépasser le point de ruissellement.

Lorsqu'il est appliqué conformément aux instructions, APPEAL permettra de supprimer les organismes nuisibles énumérés, sauf indication contraire (répression ou réduction du nombre).

Instructions pour des utilisations spécifiques

Roses (en serre et en plein champ)		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Podosphaera pannosa</i>)	600 mL	Commencer l'application dès les premiers signes de symptômes de la maladie. Utiliser le taux faible dans des conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères. Répéter l'application au moins trois fois à des intervalles de sept jours.
Répression des taches noires (<i>Diplocarpon rosae</i>)		
Répression du mildiou (<i>Peronospora sparsa</i>)		

Un taux de 600 mL/100 L appliqué pour l'oïdium réprime également les taches noires, le mildiou et la rouille si ces maladies sont présentes pendant l'application. Lorsqu'une forte infection de ces maladies est prévue, APPEAL doit être appliqué en association avec un fongicide résiduel homologué.

2023-4586
2026-04-27

Répression de la rouille (<i>Phragmidium mucronatum</i>)		Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha.
Répression des tétranyques Répression des pucerons Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation d'organismes nuisibles. Utiliser la plus basse dose sur une faible population et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs de tétranyques ou de mouches blanches est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha.
Plantes ornementales, à l'exclusion des roses (en serre et en plein champ) Les plantes à fleurs, les plantes annuelles et les plantes à massifs, les fleurs en pot, les fleurs coupées et le feuillage ornemental.		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Erysiphe</i> spp.) Répression du mildiou (<i>Peronospora</i> spp.)	600 mL	Commencer l'application dès les premiers signes de symptômes de la maladie. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept jours. Un taux de 600 mL appliqué pour l'oïdium réprime également le mildiou s'il est présent pendant l'application. Lorsqu'une forte infection de mildiou ou de rouille est prévue, APPEAL doit être appliqué conjointement avec un fongicide résiduel homologué. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha.
Répression des tétranyques Répression des pucerons Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation d'organismes nuisibles. Utiliser la plus basse dose sur une faible population et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs de tétranyques ou de mouches blanches est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha.
Remarque sur les plantes ornementales Étant donné que les variétés de plantes ornementales sont nombreuses, en constante évolution et peuvent réagir différemment à l'application d'APPEAL et aux mélanges en cuve comprenant APPEAL, tester le ou les produits à petite échelle avant d'effectuer une application à grande échelle.		
Arbres et arbustes ornementaux (en serre et en plein champ) <i>Quercus robur</i> , <i>Quercus pubescens</i> , <i>Quercus petraea</i> , <i>Salix caprea</i> , <i>Hypericum perforatum</i> , <i>Pittosporum tobira nanum</i> , <i>Laurus nobilis</i> , <i>Nerium oleander</i> , <i>Lantana camara</i> , buis		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Erysiphe</i> spp.) Répression de la rouille (<i>Melampsora</i> spp.)	600 mL	Commencer l'application dès les premiers signes de symptômes de la maladie. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Lorsqu'elles sont appliquées pour l'oïdium, ces applications répriment la rouille si elle est présente pendant l'application. Lorsqu'une forte infection de la rouille est prévue, APPEAL doit être appliqué en association avec un fongicide résiduel homologué. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha.

2023-4586
2026-04-27

Répression des poux de serre Répression des cochenilles	600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour détecter la présence de chenilles de cochenilles et de poux de serre. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation en ciblant de préférence les stades immatures de ces insectes pour de meilleurs résultats. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha.
Répression des pucerons	400 à 600 mL	Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation de pucerons. Utiliser la dose la plus basse sur une faible population et augmenter le dose pour les infestations plus graves ou lorsque d'autres organismes nuisibles énumérés doivent être supprimés en même temps. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha.
Buis seulement : Répression des larves de la teigne du buis (<i>Cydalima perspectalis</i>)	600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour détecter la présence d'œufs ou de larves. Commencer l'application dès les premiers signes de larves. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha.

Note concernant les arbres et arbustes ornementaux

Comme les arbres et arbustes ornementaux comprennent de nombreuses plantes différentes, et peuvent réagir différemment à APPEAL et aux mélanges en cuve contenant APPEAL, il est recommandé de tester le(s) produit(s) à petite échelle avant d'effectuer toute application à grande échelle.

Pomme de terre

Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression de l'alternariose (<i>Alternaria solani</i>) Répression du mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	600 à 800 mL	Commencer l'application peu de temps après l'émergence. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. Répéter l'application au besoin jusqu'à 10 fois à des intervalles de sept jours. Les applications effectuées pour l'alternariose répriment le mildiou lorsqu'il est présent pendant l'application. Dans des conditions de forte pression de la maladie du mildiou, il est recommandé de combiner APPEAL avec un fongicide résiduel. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha
Répression des tétranyques	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation d'organismes nuisibles. Utiliser la plus basse dose sur une faible population et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs d'acariens est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. Répéter l'application au besoin jusqu'à cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha

Groupe de cultures 4-13 : Légumes-feuilles (en serre et en plein champ)

Amarante (chinoise et feuillue), roquette, aster des Indes, Bident poilu, rapini, brocoli chinois, chou (moutarde d'Abyssinie, à grosses côtes, chinois/pak-choï), caya blanc, cham-chwi, cham-na-mul, feuilles de cerfeuil fraîches, chipilin, chrysanthème des jardins, coriandre (feuilles fraîches), choux rosette, mâche (y la mâche commune, et la mâche d'Italie), cosmos, cresson (alénois, de terre), pissenlit, dang-gwi, aneth (feuilles fraîches), oseille, dol-nam-mul, ebolo, endive, scarole, grassé, foo yip, chénopode Bon Henri, choux à faucher, chénopodes de Berlandier, feuilles de jute, chou frisé, laitue (amère, pommée, frisée), maca, mizuna, feuilles de moutarde, feuilles d'arroche, persil (feuilles fraîches), plantain (lancéolé et commun), primevère des jardins, pourpier et pourpier hiver, radicchio (chicorée rouge), radis (feuilles), feuilles de colza, roquette sauvage, bourse-à-pasteur, épinards (y compris baselle, de Nouvelle-Zélande, calalou et chénopodes géants), bette à carde, feuilles de navet, herbe-le-rail, cresson de fontaine, y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci.

Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
--------------------------	----------------------	-----------

2023-4586
2026-04-27

Pucerons, y compris la répression pucerons des racines maraichères (<i>Nasonovia ribisnigri</i>) Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation. Utiliser la dose faible pour les infestations faibles à modérées et augmenter la dose pour les infestations plus graves. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 300 à 600 L/ha.
Groupe de cultures 5-13 : Légumes-tiges et légumes-fleurs du genre <i>Brassica</i> Brocoli, les choux de Bruxelles, le chou pommé, le chou pé-tsaï (Napa), le chou-fleur, y compris les cultivars, les variétés et/ou les hybrides de ces denrées.		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Pucerons (<i>Myzus persicae</i>)	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation. Utiliser la dose faible pour les infestations faibles à modérées et augmenter la dose pour les infestations plus graves. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 300 à 600 L/ha
Groupe de cultures 8-09 : Légumes-fruits (en serre et en plein champ) Y compris, mais sans s'y limiter : aubergine d'Afrique, tomate du désert, cocona, tomate groseille, aubergine, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicolore, narangille, okra, fausse aubergine, pépino, poivron, piment autre que poivron, roselle, aubergine écarlate, morelle réfléchie, tomate, tamarille, y compris les cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Oidium neolycopersici</i> ; <i>Leveillula taurica</i>)	400 à 600 mL	Commencer l'application peu de temps après la transplantation ou l'émergence. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. Répéter l'application huit fois à des intervalles de sept jours.
Répression de l'alternariose (<i>Alternaria solani</i>) Répression du mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	600 à 800 mL	Les applications pour l'alternariose répriment le mildiou lorsqu'il est présent pendant l'application. Répéter l'application 10 fois à des intervalles de sept jours. Dans des conditions de forte pression de la maladie du mildiou, il est recommandé de combiner APPEAL avec un fongicide résiduel homologué pour le mildiou. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha
Répression des tétranyques Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation. Utiliser la plus basse dose pour une faible infestation et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. S'assurer une couverture complète des deux côtés des feuilles et dans tout le couvert végétal. Répéter l'application cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha
Groupe de cultures 9 : Cucurbitacées (en serre et en plein champ) Chayote (fruit), courge cireuse (pastèque de Chine), pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), gourde comestible (y compris la gourde hechima et l'okra chinois), Momordica spp. (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), le melon d'eau (hybrides et/ou cultivars de Cucumis melo, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus et le melon serpent), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris courge musquée, calabaza, courge Hubbard); (<i>C. mixta</i> , <i>C. pepo</i>) (y compris la courge poivrée, la courge spaghetti), la pastèque (comprend les hybrides et/ou les variétés de <i>Citrullus lanatus</i>)		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Golovinomyces</i> spp.; Syn : <i>Erysiphe</i> spp. <i>Podosphaera xanthii</i> ; <i>Sphaerotheca fuliginea</i>)	400 à 600 mL	Commencer l'application peu de temps après la transplantation ou l'émergence. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. S'assurer une couverture complète sur tout le couvert végétal, y compris le dessous des feuilles. Répéter l'application jusqu'à huit fois à des intervalles de sept jours.

2023-4586
2026-04-27

Répression du mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>)		Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha
Répression des tétranyques Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation. Utiliser la dose faible pour les faibles niveaux d'infestations et augmenter la dose pour les infestations plus graves. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. S'assurer une couverture complète des deux côtés des feuilles et dans tout le couvert végétal. Répéter l'application jusqu'à cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha
Groupe de cultures 11-09 : Fruits à pépins Pomme, azérole, pommette, nêfle du Japon, cenelle, nêfle, poire, poire asiatique, coing (y compris de Chine, du Japon), tejocote, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression de l'oïdium (<i>Podosphaera leucotricha</i>)	400 à 600 mL	Commencer l'application peu de temps après le débourrement. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. Répéter l'application six fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha Ne pas mélanger avec les régulateurs de croissance des plantes utilisés pour l'éclaircissage chimique ou la finition des fruits. Ne pas appliquer pendant la période où la floraison est à 80 % jusqu'à ce que les pétales soient tombés à 100 %.
Répression des tétranyques	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation de tétranyques. Utiliser la plus basse dose sur une faible population et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs est présent. Répéter l'application au besoin jusqu'à trois fois à des intervalles de sept à quatorze jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha
Pomme Réduit le nombre des pucerons lanigères du pommier (<i>Eriosoma lanigerum</i>)	600 mL	Effectuer un repérage régulier pour assurer la détection précoce du mouvement des chenilles ou des premières colonies s'établissant sur les branches inférieures. Commencer l'application dès les premières indications de colonies. Si l'application commence sur une infestation existante, il est recommandé d'associer APPEAL à un insecticide systémique à effet rémanent. S'assurer une bonne couverture à l'intérieur du couvert végétal et sur la zone principale du tronc. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha
Poire Réduit le nombre des drageons de poire (psylle)	600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations. Commencer l'application lorsque les premières nouvelles colonies sont observées sur les jeunes pousses. Si l'application commence sur une infestation existante, il est recommandé d'associer APPEAL à un insecticide systémique à effet rémanent. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha
Remarques sur les fruits à pépins Certaines variétés de pommes et de poires telles que Comice ou Kaizer peuvent être sensibles à l'APPEAL lorsque l'application est effectuée au stade de la fructification. S'assurer que le volume de l'application ne dépasse pas le point de ruissellement. Avant d'effectuer des applications généralisées d'APPEAL, ou de combinaisons de mélanges en cuve, traiter un nombre limité de plantes et observer la phytotoxicité sur une période de 10 jours.		
Groupe de cultures 12-09 : Fruits à noyau Abricot, abricot du Japon, cerise noire du Mexique, cerise (y compris cerise tardive, de Nankin, douce et acide), jujube, nectarine, pêche, prune, (y compris d'Amérique, maritime, noire du Canada, prune myrobolan, chickasaw, de Damas, japonaise, Klamath, à pruneaux et prucot), prunelle, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées.		

2023-4586
2026-04-27

Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression de l'oïdium (<i>Podosphaera</i> spp.)	400 à 600 mL	Commencer l'application au début de l'allongement des pousses. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. Répéter l'application 6 fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha
Répression des tétranyques	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations. Utiliser la plus basse dose sur une faible population et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs est présent. Répéter l'application au besoin jusqu'à trois fois à des intervalles de sept à quatorze jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha

Remarques sur les fruits à noyaux

Certaines variétés de prunes et de cerises peuvent être sensibles à l'APPEAL lorsque l'application est effectuée au stade de la fructification. S'assurer que le volume de l'application ne dépasse pas le point de ruissellement. Avant d'effectuer des applications généralisées d'APPEAL, ou de combinaisons de mélanges en cuve, traiter un nombre limité de plantes et observer la phytotoxicité sur une période de 10 jours.

Sous-groupes de cultures 13-07A : Mûres et framboises et 13-07B : Petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* (en serre et en plein champ)

Mûre (y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora), framboise (noire et rouge), framboise sauvage, y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci.

Petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* : aronie, bleuet (nain et corymbe), goyave du Chili, gabelle odorante, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gadelier indigène, baie de salal, argouse, y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci.

Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Podosphaera</i> spp.)	400 à 600 mL	Commencer l'application peu de temps après la transplantation. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. Répéter l'application jusqu'à six fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 300 à 1 000 L/ha
Répression des tétranyques	400 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation d'organismes nuisibles. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. S'assurer une couverture complète des deux côtés des feuilles. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept jours.
Répression des pucerons Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Appliquer un volume d'eau de 300 à 1 000 L/ha

Remarques sur les petits fruits

Certaines variétés de bleuets peuvent être sensibles à l'APPEAL lorsque l'application est effectuée au stade de la fructification. S'assurer que le volume de l'application ne dépasse pas le point de ruissellement. Avant d'effectuer des applications généralisées d'APPEAL, ou de combinaisons de mélanges en cuve, traiter un nombre limité de plantes et observer la phytotoxicité sur une période de 10 jours.

Fraises (en serre et en plein champ)

Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Podosphaera aphanis</i>)	400 à 600 mL	Commencer l'application peu de temps après la transplantation. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. Répéter l'application jusqu'à six fois à des intervalles de sept jours.

2023-4586
2026-04-27

		Appliquer un volume d'eau de 300 à 1 000 L/ha
Répression des tétranyques	400 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation d'organismes nuisibles. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. S'assurer une couverture complète des deux côtés des feuilles et dans tout le couvert végétal. Si ce n'est pas possible, envisager d'utiliser APPEAL en association avec un insecticide translaminaire homologué. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept jours.
Répression des pucerons (<i>Myzus persicae</i>) Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Appliquer un volume d'eau de 300 à 1 000 L/ha
Raisins		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Uncinula necator</i> Syn : <i>Erysiphe necator</i>)	400 à 600 mL	Commencer l'application à partir d'une longueur de pousse de 5 cm. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. Répéter l'application jusqu'à sept fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 300 à 1 000 L/ha Pour les raisins de table, ne pas appliquer pendant la période de 30 % de chute de cap (BBCH 63) jusqu'à la récolte.
Groupe de cultures 14-11 : Noix Akpi, amandier, hêtre, berthollétie, araucaria du Brésil, araucaria d'Australie, chêne à gros fruits, noyer cendré, anacardier géant, bancoulier, anacardier, châtaignier, châtaignier de chinquapin, cocotier, cocotier du Chili, manguier sauvage, ginkgo, noisetier, noyer du Japon, noix de caryer, marronnier du Japon, noix macadamia, mongongo, sapucaia, araucaria du Chili, noix d'Okari, pachirier remarquable, noix de palmier-pêche, pacanier, péqui, noix de pili, pin pignon du Colorado, pistachier, canari-macaque, badamier, noyer (noire et commun), xanthoceras à feuilles de sorbier, et y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci.		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression des tétranyques Répression des pucerons	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations. Utiliser la plus basse dose sur une faible population et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs (ou de pucerons) est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. Répéter l'application au besoin jusqu'à trois fois à des intervalles de sept à quatorze jours. Appliquer un volume d'eau de 500 à 1 000 L/ha
Groupe de cultures 15-21 : Céréales Amarante, Amarante couleur de sang, Maïs nain, Orge, Sarrasin, Sarrasin de Tartarie, Alpiste des Canaries (plante annuelle), Cañihua, Chia, Maïs (de grande culture et sucré, Cramcram, Fonio (noir et blanc), Sorgho, Chénopode de Berlandier, Amarante queue-de-renard, Larmes de Job, Millet japonais, Éleusine, Millet d'Italie, Millet, Millet perlé, Millet commun, Avoine (d'Abyssinie, commune, nue, strigineuse), Maïs à éclater, Amarante hypochondriaque, Plantain des Indes, Ispahul, Quinoa, Riz, Riz d'Afrique, Seigle, Tef, Téosinte, Triticale, Blé, (hérisson, tendre, dur, engrain, amidonnier, macha, du Khorasan, de Perse, de Pologne, poulard, nain des Indes, épeautre, zanduri, de Vavilov, engrain sauvage, amidonnier sauvage, herbe de Flinders, Zizanie des marais, Zizanie aquatique, y compris les cultivars, variétés et/ou hybrides de ceux-ci.		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression des pucerons, y compris les pucerons des céréales (<i>Sitobion avenae</i>)	1,8 L/ha	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Appliquer dès les premiers signes d'infestation. Répéter l'application sept jours plus tard. Si une application répétée n'est pas possible, envisager d'utiliser APPEAL en mélange avec un insecticide rémanent homologué sur la culture. Appliquer un volume d'eau de 200 à 400 L/ha Utiliser le volume d'eau le plus élevé après le début de l'allongement de la tige.
Oléagineux Canola, ricin, lin, colza, carthame, sésame, et tournesol.		

2023-4586
2026-04-27

Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression des pucerons	1,8 L/ha	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Appliquer dès les premiers signes d'infestation. Répéter l'application sept jours plus tard. Si une application répétée n'est pas possible, envisager d'utiliser APPEAL en mélange avec un insecticide rémanent homologué sur la culture. Appliquer un volume d'eau de 200 à 400 L/ha Utiliser le volume d'eau le plus élevé après le début de l'allongement de la tige.
Groupe de cultures 22 : Légumes-bulbes, légumes-tiges et légumes-pétiotes (en serre et en plein champ) Agave, Aloès, Asperge, Bambou, pousse, Cardon, Céleri, Céleri chinois, Laitue asperge, Fenouil de Florence (feuilles fraîches et bulbes), Fougère comestible (crosses de fougères, y compris celles de la déparie du Japon, de la ptéridium des aigles, de la dryoptéride dilatée, de l'osmonde cannelle, de l'athyrie fougère-femelle, de la fougère dorée, de la diplazie prolifère, de la matteuccie fougère-à-l'autruche, de la diplazie comestible, de l'osmonde du Japon, Pétasite du Japon, Crambe maritime, Chou-rave, Cœur de palmier (y compris celui du palmier-pêche, du palmier de Palmyre, du rondier d'Afrique, du cocotier, du palmier pinot, du raphia, du palmier royal, du salak, du chou palmiste nain, du chou palmiste), Opuntia, Opuntia d'Engelmann, Rhubarbe, Udo, Zuiki, y compris les cultivars, les variétés et les hybrides de ces denrées.		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression des pucerons (<i>Myzus persicae</i>)	400 à 600 mL	Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation. Utiliser la dose faible pour les infestations faibles à modérées et augmenter la dose pour les infestations plus graves. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 300 à 600 L/ha
Groupe de cultures 25 : Herbes (en serre et en plein champ) Consulter la liste complète des cultures incluses dans ce groupe de cultures en annexe.		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Oïdium (<i>Erysiphe</i> spp.)	400 à 600 mL	Commencer l'application peu de temps après la transplantation ou l'émergence. Utiliser le taux faible pendant les conditions d'infection faible à modérée et le taux élevé dans des conditions d'infection plus sévères ou lorsque des symptômes sont présents. S'assurer une couverture complète sur tout le couvert végétal. Répéter l'application trois fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 200 à 1 000 L/ha
Répression des tétranyques Répression des pucerons Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation. Utiliser la plus basse dose pour une faible infestation et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'insectes ou d'œufs est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. S'assurer une couverture complète des deux côtés des feuilles et dans tout le couvert végétal. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 200 à 1 000 L/ha
Remarque sur les herbes Puisqu'il n'est pas possible de tester tous les types d'herbes, il est suggéré de tester le produit à petite échelle sur les plantes à traiter avant d'effectuer une application à grande échelle.		
Épinards d'eau asiatiques (en serre et en en plein champ)		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression des tétranyques Répression des pucerons Réduit le nombre des mouches blanches	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation. Utiliser la plus basse dose pour une faible infestation et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. S'assurer une couverture complète des deux côtés des feuilles et dans tout le couvert végétal. Répéter l'application au moins trois à cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha

2023-4586
2026-04-27

Artichaut (en serre et en plein champ)		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression des tétranyques Répression des pucerons	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations d'organismes nuisibles. Commencer l'application dès les premiers signes d'infestation. Utiliser la plus basse dose pour une faible infestation et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. S'assurer une couverture complète des deux côtés des feuilles et dans tout le couvert végétal. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha
Houblon		
Organisme nuisible ciblé	Dose par 100 L d'eau	Remarques
Répression des tétranyques	400 à 600 mL	Effectuer régulièrement des repérages pour assurer une détection précoce des infestations. Utiliser la plus basse dose sur une faible population et augmenter la dose pour les infestations plus graves ou lorsqu'un nombre important d'œufs est présent. Des niveaux d'infestation plus élevés au début de l'application peuvent nécessiter plus de pulvérisations. S'assurer une couverture complète des deux côtés des feuilles et dans tout le couvert végétal. Répéter l'application trois à cinq fois à des intervalles de sept à quatorze jours. Appliquer un volume d'eau de 400 à 1 000 L/ha

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé.

Toujours conserver les pesticides dans le contenant d'origine. Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, et des engrais.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale ou territoriale.
3. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Droit d'auteur © [mois, année] | Oro Agri, Inc. Tous les droits sont réservés - [numéro de version de l'étiquette]

Breveté et/ou brevet(s) en instance. Pour plus d'informations, contactez legal@oroagri.com.

APPEAL et ORO AGRIC sont des marques déposées d'Oro Agri, Inc. [langage des marques de commerce]

ANNEXE

Cultures incluses dans les herbes (groupe de cultures 25) :

Feuilles fraîches ou sèches :

Aigremoine; Amla; Angélique; Angélique de Daourie; Menthe à feuille rondes; Avaram; Baguenaudier d'Éthiopie; Mélisse; Épipède à grandes fleurs; Basilic; Basilic américain; Basilic nain; Basilic sacré; Basilic citron; Basilic africain; Laurier; Raisin d'ours; Hierochloé odorante; Mauve des bois; Eupatoire perfoliée; Bourrache; Gros-thym; Pimprenelle; Grande pimprenelle; Petite pimprenelle; Pétaïte; Calament; Calament à grandes fleurs; Calament glanduleux; Souci officinal; Croix-de-Malte; Camomille; Matricaire camomille; Camomille romaine; Cumin des prés; Griffes-de-chat; Chataire commune; Chataire multifide; Grande chélidoine; Petite chélidoine; Petite centaurée; Gattilier; Gattilier de Chine; Ronce sucrée de Chine; Rehmannia; Cerfeuil musqué; Saugé sclérée; Coriandre bolivienne;

2023-4586
2026-04-27

Coriandre vietnamienne; Balsamite; Chirette verte; Coriandre du Mexique; Kaloupilé; Immortelle d'Italie; Prostanthère à feuille incisée; Turnera diffus; Poivre de Chine; Échinacée; Épazote; Eucommia pseudo-orme; Onagre bisannuelle; Euphrasie; Fenouil; Nigelle papilleuse; Fenugrec; Chrysanthème matricaire; Chrysanthème matricaire; Tabouret des champs; Fumeterre officinale; Férule gommeuse; Galéga officinal; Uncaire gambir; Géranium; Géranium citronné; Géranium rosat; Germandrée dorée; Verge d'or; Hydraste du Canada; Centella asiatique; Grande pervenche; Guayasa; Grindélie squarreuse; Gymnéma; Lycopo d'Europe; Aubépine monogyne; Galéopsis; Cryptoténie du Canada; Buisson de miel; Marrube; Menthe à longue feuille; Prêle des champs; Hysope officinale; Agastache fenouil; Lobélie gonflée; Thé du mont Olympe; Lierre; Bois enivrant; Jasmin; Thé-du-Labrador; Lavande; Citronnelle; Verveine citronnelle; Livèche; Nigelle de Damas; Mamaki; Tagète; Tagète érigé; Tagète des décombres; Tagète étalé; Tagète réglisse; Tagète à petite fleur; Estragon du Mexique; Tagète citron; Marjolaine; Origan de Crête; Marjolaine de jardin; Guimauve; Reine-des-prés; Menthe; Menthe des champs; Hysope géante; Monarde; Ben oléifère; Agripaume cardiaque; Pycnanthème; Pycnanthème mutique; Pycnanthème gris; Pycnanthème de Virginie; Pycnanthème verticillé; Armoise; Mûrier blanc; Molène faux-bouillon-blanc; Sisymbre officinal; Capucine; Petite capucine; Grande capucine; Grande ortie; Origan; Origan mexicain; Origan du Costa Rica; Monarde écarlate; Pandanus; Pensée; Brède mafane; Persil; Pain de perdrix; Patchouli; Menthe pouliot; Poivrier noir; Menthe poivrée; Perille; Euphorbe pilulifère; Chimaphile à ombelles; Plantain majeur; Rooibos; Rose; Romarin; Sauge; Sauge ligneuse; Sauge d'Espagne; Sauge blanche; Sarriette des jardins; Sarriette des montagnes; Senné; Sapin de Sibérie; Scutellaire latéiflore; Épilobe à petites fleurs; Oseille; Oseille ronde; Grande oseille; Armoise aurone; Menthe à épis; Menthe gracile; Cresson de Para; Monarde ponctuée; Millepertuis; Stévia; Collinsie du Canada; Herbe à paddy; Tanaisie; Estragon; Thuya occidentale; Thym; Serpolet; Thym citron; Marjolaine d'Espagne; Acajou de Chine; Lycopode denté; Épigée rampante; Carmantine de Ceylan; Verveine hastée; Véronique; Violette odorante; Menthe aquatique; Poivre d'eau; Monarde fistuleuse; Thé des bois; Bétoine; Aspérule odorante; Absinthe; Armoise pontique; Achillée millefeuille; Gentiane jaune; Herbe sainte; Armoise japonaise et cultivars, variétés et hybrides de ces cultures.

Flours fraîches ou séchées : Gommier blanc; alysson maritime; buglosse d'Italie; angélique; abricot japonais; arnica; roquette; mélisse officinale; banane; basilic; bégonia tubéreux; belimbing; ammi; chardon béni; bourrache; brocoli; lycopo; sanguisorbe; souci officinal; verge d'or du Canada; câprier; carambolier; œillet des fleuristes; grande chélidoine; camomille; larrea tridenté; cerfeuil; chicorée sauvage; ail chinois; chrysanthème; toute-bonne; gaillet gratteron; giroflier; trèfle des prés; coriandre; centaurée bleuet; chrysanthème balsamique; pâquerette vivace; julienne des dames; turnera diffus; pissenlit; hémérocalle fauve; aneth; sureau noir; euphrasie; feijoa; fenouil; frangipanier; fuchsia; gardénia; pélargonium; géranium citron; pélargonium malodorant; longose blanc; glaïeul; grande pervenche; aubépine monogyne; hibiscus; hibiscus rose de Chine; rose trémière de Chine; chèvrefeuille du Japon; marrube commun; hysope officinale; agastache fenouil; impatiente; jasmin d'Arabie; arbre parasol; lavende; citronnier; lilas; lys; calochorte de Gunnison; calochorte; lotus sacré; ache des montagnes; grande mauve; tagète; marjolaine; reine-des-prés; menthe; gingembre du Japon; monarde; agripaume cardiaque; grande molène; moutarde; capucine; okra; oranger amer; fruit de la passion; pois des champs; pêche; pivoine officinale; perille; pétunia; primevère commune; grindélie à grandes feuilles; claytonie perfoliée; radis; gainier rouge; rose; romarin; mauve en arbre; haricot d'Espagne; carthame; sauge; sauge ananas; sarriette; boucage; genêt à balais; bourse-à-pasteur; muflier commun; grande oseille; oxalide de montagne; cresson de Para; courge; giroflée violier; collinsie du Canada; tournesol; œillet barbu; armoise annuelle; thym; tubéreuse; tulipe; verveine hastée; verveine citronnelle; violette; armoise absinthe; achillée millefeuille; yucca; et autres fleurs comestibles.